

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 17 mars 2022

Membres du comité syndical				Délibération n° 2210
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Affectation du résultat 2021
9	4	3	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : - Compte administratif 2021 - Compte de Gestion 2021 (signature dématérialisée) - Budget Primitif 2022

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
 Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Loire
 Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Constant
 Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon, Monsieur Dalby

Excusé(e)s : Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
 Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon
 Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Transmission à la Préfecture le 17 mars 2022

Délibération n°2210- Affectation du résultat 2021

Mesdames, Messieurs,

Le Compte administratif 2021 du Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne fait apparaître pour la section de fonctionnement un total de recettes de **5 316 432.37 €** auquel s'ajoute le report en section de fonctionnement 2020 de **231 685.35 €** et un total de dépenses de **5 264 347.16 €**

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève donc à **283 770.26 €**

Le Compte administratif 2021 du Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne fait apparaître pour la **section d'investissement** un total de recettes de **140 874.13 €** auquel s'ajoute le report en section de fonctionnement 2020 de **31 237.95 €** et un total de dépenses de **112 930.57 €**

Le résultat excédentaire de la section d'investissement s'élève donc à **59 181.51 €**

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2021 sur le budget primitif 2022 :

- en inscrivant en report de fonctionnement (R002) le solde de l'excédent de **+ 283 770.26 €**
- en inscrivant en report d'investissement (R001) le solde positif constaté de **+ 59 181.51 €**

Documents annexes :

- Compte administratif 2021
- Compte de Gestion 2021 (signature dématérialisée)
- Budget Primitif 2022

Après vote, les membres du Comité Syndical acceptent d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2021 sur le budget primitif 2022.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'École Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27



Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne